



# **Règlement sur la protection des données personnelles des candidats**

.....

## Tables des matières

1. CONCEPTS.....	3
2. À QUI S'APPLIQUE CE RÈGLEMENT ?.....	3
3. POLITIQUE CONCRÈTE AUTOUR DE LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES .....	3
a) Le responsable du traitement et son (ses) représentant(s).....	3
b) Catégories de données personnelles .....	3
c) Fondement juridique et raisons du traitement.....	4
d) Source des données personnelles.....	4
e) Critères de conservation .....	4
f) Catégories de destinataires.....	5
g) Délégué à la protection des données.....	5
4. AUTRES DROITS .....	5
5. ANNEXE : OBLIGATIONS SUPPLÉMENTAIRES EN CAS DE TRANSFERT VERS UN PAYS TIERS OU UNE ORGANISATION INTERNATIONALE.....	7

## 1. CONCEPTS

Les concepts suivants sont utilisés dans ce règlement :

- **Données personnelles** : toutes les informations relatives à une personne physique identifiée ou identifiable.  
*Par exemple : le nom, le numéro de registre national, l'adresse, la composition de ménage, des évaluations, des certificats médicaux, l'appartenance à un syndicat.*
- **Traitement** : (ensemble des) action(s) sur les données personnelles.  
*Par exemple : conserver, collecter, modifier, demander, consulter, utiliser, envoyer, diffuser, transmettre, effacer, supprimer des données personnelles.*
- **Responsable du traitement** : personne physique ou morale, institution, service ou tout autre organisme qui, seul ou avec d'autres, définit la finalité et les moyens du traitement des données personnelles.  
*Par exemple : l'employeur*
- **Sous-traitant** : personne physique ou morale, institution, service ou tout autre organisme qui traite les données personnelles pour le responsable du traitement.  
*Par exemple : le secrétariat social agréé pour les employeurs en ce qui concerne le traitement des salaires, les prestataires de services qui recherchent le candidat adéquat.*

## 2. À QUI S'APPLIQUE CE RÈGLEMENT ?

Cette politique s'applique au traitement des données personnelles :

- Des personnes qui ont postulé à une offre d'emploi ou qui ont envoyé une candidature spontanée ;

Dans ce règlement, ces personnes sont appelées les « personnes concernées ».

## 3. POLITIQUE CONCRÈTE AUTOUR DE LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'intéressé a droit aux informations suivantes sur le traitement de ses données personnelles.

### a) **Le responsable du traitement et son (ses) représentant(s)**

Le responsable du traitement est Benjamin QUOILIN, Recruitment Consultant, situé à Rue du Noyer 64, 1030 Bruxelles. Téléphone : +32473/75.74.66

### b) **Catégories de données personnelles**

Le responsable du traitement traite les données personnelles des personnes concernées ayant un rapport avec :

- Le **recrutement et la sélection** de candidats

### c) Fondement juridique et raisons du traitement

Le traitement de ces données personnelles a lieu sur la base des motifs juridiques suivants et pour les raisons suivantes :

Catégorie de données personnelles	Fondement juridique	Raison du traitement
Recrutement et sélection	À la demande du candidat, prendre des mesures avant la conclusion d'un éventuel contrat (de travail).	Vérifier si le candidat convient en vue d'un emploi à pourvoir

### d) Source des données personnelles

Le responsable du traitement qui demande des données personnelles informera la personne concernée sur l'obligation ou non de cette dernière de lui communiquer ces données et sur les conséquences si elle ne le fait pas.

Catégorie de données personnelles	La personne concernée est-elle obligée de fournir les données personnelles ?	Que se passe-t-il si la personne ne fournit pas ces informations?
Recrutement et sélection	Non	Rejet éventuel de la candidature ou annulation de la procédure.

Le responsable du traitement pourra également obtenir des données personnelles de la personne concernée en utilisant les sources suivantes, publiques ou non :

Catégorie de données personnelles	Source	Source publique ?
Recrutement et sélection	Internet (entre autres, les médias sociaux, job boards) et tiers.	Oui
Image ou photographie	Internet (entre autres, les médias sociaux).	Oui

### e) Critères de conservation

Le responsable du traitement conserve les données personnelles de la personne concernée :

- Aussi longtemps que nécessaire pour le bon déroulement du processus de recrutement. En cas de constitution d'une réserve du recrutement, la durée de conservation du Cv du candidat est de deux ans;
- Aussi longtemps que nécessaire pour supprimer les données après l'expiration des délais de conservation prévus par la loi ;

## f) Catégories de destinataires

Le responsable du traitement peut transmettre les données personnelles aux destinataires suivants :

- À des entreprises ayant mandaté e-Talentia/ Benjamin Quoilin pour des missions de recrutement, sous réserve de l'accord explicite du candidat.

## g) Délégué à la protection des données

Le délégué à la protection des données est Benjamin QUOILIN, Recruitment Consultant & Owner chez e-Talentia.

Ce délégué est joignable :

- par lettre ou rendez-vous fixé à l'avance au siège social d'e-Talentia, situé **Rue du Noyer 64 à 1030 Bruxelles** ;
- par e-mail à l'adresse électronique suivante : **bquoilin@e-talentia.com** ;
- par téléphone au numéro suivant : **+3247375.74.66** ;

La personne concernée peut le contacter pour obtenir davantage d'informations ou si elle souhaite faire valoir ses droits relatifs à la protection des données personnelles traitées par le responsable du traitement.

## 4. AUTRES DROITS

La personne concernée a le droit de :

- **Accéder aux données personnelles** traitées par **e-Talentia**. Elle peut obtenir une réponse à plusieurs questions concernant le traitement des données, comme la raison du traitement, les personnes à qui sont transmises les données, la durée de conservation, etc... ;
- **Recevoir une copie** des données personnelles qui sont traitées. Le paiement de frais raisonnables basés sur les coûts administratifs peut être exigé pour toute copie supplémentaire demandée par la personne concernée. Lorsque la personne concernée présente sa demande par voie électronique, les informations sont fournies sous forme électronique, à moins que la personne concernée ne demande que les informations ne lui soient fournies sous format papier ;
- **Faire corriger** des données incorrectes ;
- **Compléter des données incomplètes**, par exemple en fournissant une déclaration complémentaire ;
- **Faire effacer** des données personnelles le concernant. Les données seront effacées quand la loi ou une autre réglementation obligent e-Talentia à le faire ;
- **Obtenir une limitation du traitement**. Le traitement sera limité quand la loi ou une autre réglementation obligent e-Talentia à le faire ;
- **Recevoir** les données à caractère personnel la concernant **dans un format structuré, couramment utilisé et lisible électroniquement**. Pour autant que la loi ou une autre réglementation le prévoit, la personne concernée a également le droit de **transmettre** ces données à un autre responsable du traitement. Si cela est techniquement possible, la personne concernée a même le droit d'obtenir que les données à caractère personnel **soient transmises** directement de e-Talentia à un autre responsable du traitement ;
- **Ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé** dont les conséquences l'affecteraient de l'une ou l'autre manière. Une intervention humaine est donc nécessaire, sauf dans les exceptions prévues par la loi ou une autre réglementation ;
- **Retirer son consentement** à traiter ses données **à tout moment**, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci.

**La personne concernée a aussi le droit de s'opposer au traitement de ses données personnelles dans les cas prévus par la loi ou une autre réglementation.**

La personne concernée peut exercer ces droits en introduisant une demande ou en contactant M. Benjamin QUOILIN, Recruitment Consultant & Owner. La demande peut faire l'objet d'un e-mail, à envoyer à **bquoilin@e-talentia.com**.

e-Talentia peut prendre les mesures nécessaires pour contrôler l'identité de la personne concernée qui introduit une telle demande.

La personne concernée peut également introduire **une plainte auprès de l'autorité de contrôle**. En Belgique, il s'agit de la Commission de la protection de la vie privée ([www.privacycommission.be](http://www.privacycommission.be)).

**5. ANNEXE : OBLIGATIONS SUPPLÉMENTAIRES EN CAS DE TRANSFERT  
VERS UN PAYS TIERS OU UNE ORGANISATION INTERNATIONALE**

Non applicable : aucune donnée n'est transférée par E-Talentia vers un pays tiers ou une organisation internationale.